

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS EN DATE DU 06 AVRIL 2021

L'an 2021 et le 06 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Le Carrouéz, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire

Présents : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : ARSEL Magali, CERVEAUX Claudine, LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence, POULAIN Brigitte, SILVESTRI Christiane. MM : CARRET Julien, CATHERINET David, DUBOIS Bruno, GOURVENEC David, SIMON Samuel, WILLIAM David.

Excusés : M. HOSPOD Jean-Jacques ayant donné procuration à M. LEMAZURIER Joël

A été nommée secrétaire : Mme SILVESTRI Christiane

Approbation procès-verbal du 08 mars 2021.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 08 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1- Approbation des comptes de gestion 2020 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2020, du budget principal et des budgets annexes.

2- Comptes administratifs 2020 des budgets annexes Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats des comptes administratifs 2019 qui se clôturent comme suit :

- Budget Lotissement Hameau de Perhan : solde déficitaire de 118 446.25 €
- Budget Lotissement Hameau du Clos Terrier : solde déficitaire de 49 729.08 €
- Budget principal : solde excédentaire avec Restes à réaliser de 558 471.43 €

3- Affectation des résultats 2020 des budgets annexes Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Budget principal 2020 comme suit :

Affectation budget Hameau de Perhan :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : compte 001 – reprise déficit N-1 = 118 446.25 €

Affectation budget Hameau du Clos Terrier :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : compte 001 – reprise déficit N-1 = 49 729.08 €

Affectation budget principal :

Section de fonctionnement : compte 002 – reprise excédent N-1 = 558 471.43 €

Couverture déficit RAR investissement : compte 1068 : 29 492.41 €

Section d'investissement : compte 001 – reprise excédent N-1 = 122 272.59 €

4- Vote des taux de fiscalité 2021 :

Suite à la réforme fiscale sur la suppression de la taxe d'habitation compensée par le transfert de la part de Taxe Foncière sur les propriétés bâties du Département, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux de fiscalité pour l'année 2021, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 33.45 %
- Taxe foncière (non bâti) : 54.65 %

5- Budgets primitifs 2021 des budgets annexes Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2021 qui s'équilibrent comme suit :

Budget annexe Lotissement du Hameau de Pérhan

Section de fonctionnement : 128 117,15 €

Section d'investissement : 236 892,50 €

Budget annexe Lotissement du Clos Terrier

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : 49 729,08 €

Budget principal

Section de fonctionnement : 1 675 627,43 €

Section d'investissement : 930 579,87 €

6- Demande de subventions : dossier accessibilité des lieux publics

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département, concernant des travaux d'accessibilité des lieux publics estimés à 14 388 € TTC.

7- Demande de subventions travaux voirie hors agglomération

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département, concernant des travaux de voirie (hors agglomération) estimés à 128 917 € TTC.

8- Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer des subventions conformément au règlement d'attribution de subventions aux associations, pour l'année 2021, à hauteur de 4 513 €

9- Fixation des tarifs de vente de matériel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente du matériel communal non utilisé et fixe les tarifs unitaires suivants : Chaises : 10 €, tables : 15 €, Chariots : 10 €, Lave-vaisselle : 100 €, Banque d'accueil : 300 €.

10- Autorisation de signature – nouveau contrat de standard téléphonique

Le conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'un nouvel équipement téléphonique sécurisé et compatible avec la cessation progressive des lignes RTC.

11- Modification ou suppression des régies de recettes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer toutes les régies de recettes au profit de l'émission de titres de perception. Ceci afin d'éviter d'ouvrir des comptes du Trésor auprès d'une banque postale, pour l'encaissement du numéraire.

TRAVAUX

12- Autorisation de signature du marché de travaux – réfection du mur du cimetière et Columbarium

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un marché public concernant les travaux du cimetière, avec l'entreprise ID VERDE.

13- Autorisation de négocier la reprise d'un local commercial pour la création d'un restaurant scolaire

Après étude des différentes possibilités de création d'un nouveau restaurant scolaire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de réhabilitation d'un ancien local commercial et autorise le Maire à mener des négociations pour l'achat du foncier et de l'immobilier.

URBANISME

14- Procédure d'acquisition d'une parcelle en état d'abandon manifeste – avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'intérêt de recourir à une procédure de déclaration d'abandon manifeste d'un terrain situé dans le bourg.

15. Délégation de l'instruction du droit des sols à Ploërmel Communauté

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déléguer l'instruction du droit des sols à « Ploërmel Communauté » et autorise le Maire à signer le règlement de fonctionnement et la convention s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, le Salon d'Art aura lieu cette année du 11 au 19/09/2021.

Un concert organisé par la commune, aura lieu le 13 juillet 2021, sur la place du complexe sportif.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.

Fait à Guilliers, le 08/04/2021
Le Maire,